

Affaire du Professeur Raoult : suite et non fin

écrit par Juvénal de Lyon | 12 octobre 2024



Didier Raoult photographié en 2022. Le temps passe, le professeur s'emporte toujours. • © CHRISTOPHE SIMON / AFP



Didier Raoult photographié en 2022. Le temps passe, le professeur s'emporte toujours. • © CHRISTOPHE SIMON / AFP

Le professeur Raoult n'a plus le droit d'exercer la médecine, une décision du conseil de l'Ordre des Médecins

prise le 3 octobre. Connus pour son usage de l'hydroxychloroquine en tant que remède au Covid, le très médiatisé et controversé Didier Raoult s'exprime dans un long tweet.

Le conseil de l'ordre des médecins lui interdit de pratiquer la médecine alors qu'il est à la retraite depuis trois ans. Il n'en fallait pas plus pour que Didier Raoult prenne sa plume, acérée.

« En appel, à Paris, le Conseil de l'Ordre propose de m'interdire pendant 2 ans de pratiquer la médecine, ce que je ne fais plus depuis septembre 2021, et ce, bien que je ne sois plus inscrit à l'ordre !!! »

En première instance, l'ancien responsable de l'IHU Méditerranée avait écopé d'un blâme. [Cette nouvelle sanction](#) prend effet le 1^{er} février 2025. Il est reproché à l'infectiologue d'avoir utilisé l'hydroxychloroquine contre l'avis de la communauté scientifique et d'avoir fait prendre des risques à ses patients.

Didier Raoult se tourne vers la Cour de cassation

« Cette décision est contraire à celle prise à Bordeaux en décembre 2021, bien qu'aucune activité nouvelle ne se soit produite, médicalement parlant. Deux conseils, 2 avis opposés, je demanderai à la cour de cassation de trancher entre les 2 avis, d'autant qu'il y a une jurisprudence annulant l'interdiction d'exercer faite à un collègue à la retraite par le conseil d'État (ce qui est du bon sens) ».

Didier Raoult

@raoult_didier

Conseil de l'Ordre. C'est nous les gentils ! En appel, à Paris, le conseil de l'ordre propose de m'interdire pendant 2 ans de pratiquer la médecine, ce que je ne fais plus depuis septembre 2021, et ce, bien que je ne sois plus inscrit à l'ordre !!!

En pratique, muni de toutes les autorisations de notre hôpital, du feu vert du Directeur général de la santé sur la liberté de prescription et la classification de la première partie de notre étude finale sur l'hydroxychloroquine, étude observationnelle rétrospective en 2023, nous sommes dans la réglementation. Par ailleurs, notre travail aboutit à des conclusions similaires à celles de l'ensemble des données scientifiques mondiales (à voir sur <http://c19early.org>, sur près de 5000 études sur le traitement dont plus de 500 sur l'hydroxychloroquine : 70% de réduction de la mortalité chez les patients ambulatoires et 30% chez les hospitalisés (ref : <https://sciencedirect.com/science/article/pii/S2052297523001075...>)

Le conseil de l'ordre ajoute qu'il n'a pas pris en compte mes explications et n'avait aucun autre élément que celui de Bordeaux. Il ajoute qu'il désapprouve mon manque d'enthousiasme pour le confinement qui a contribué à ruiner le pays sans le moindre bénéfice mesuré (la Suède n'a pas confiné), que je n'ai pas recommandé la vaccination généralisée mais seulement celle des groupes à risque. Je ne regrette rien, il est naturel que ce soit ceux qui sont les plus anciens et les plus aguerris dans un domaine qui perçoivent les choses plus tôt, et il n'est hélas pas rare qu'on les punisse d'avoir eu raison trop tôt. Les gens ne s'y trompent pas et je suis félicité par les passants, les correspondants, sans cesse, et cette reconnaissance est chaque fois renforcée par le harcèlement que j'ai subi. Merci à tous ceux qui m'ont manifesté leur estime ! **La procédure risque de durer encore un certain temps, le chapitre n'est pas clos.**

https://x.com/raoult_didier/status/1843683195843170515?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetembed%7Ctwterm%5E1843683195843170515%7Ctwgr%5E559c6738976238ad5f1e7431c23e451a2ec10f6f%7Ctwcon%5Es1_&ref_url=https%3A%2F%2Ffrance3-

regions.francetvinfo.fr%2Fprovence-alpes-cote-d-azur%2Fbouches-du-rhone%2Fmarseille%2F covid-et-hydroxychloroquine-didier-raoult-se-tourne-vers-la-cour-de-cassation-apres-son-interdiction-de-pratiquer-la-medecine-3043542.html